ECF TOPCO
Société par actions simplifiée
Capital social : 46.344.690,60 €
Siège social : 1-3, rue René Clair – Z.A.C. des Radars, 91350 Grigny
952 919 264 R.C.S. Evry
(la **Société**)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 13 MARS 2026

[…]

Les membres du conseil de surveillance de la Société (le **Conseil de Surveillance**) se sont réunis par voie de vidéoconférence conformément à l'article 13.4.1 des statuts de la Société (les **Statuts**) […] sur convocation de Monsieur Guillaume Leblanc, en sa qualité de président du Conseil de surveillance (le **Président du Conseil**), en date du 10 mars 2026.

[…]

Le Président de Séance rappelle que le Conseil de Surveillance a été convoqué sur l'ordre du jour suivant :

1. Délibération sur le projet de révocation de Monsieur Christophe Alaux de ses fonctions de président de la Société et de démission de ses autres fonctions au sein des filiales directes ou indirectes de la Société ;

2. […] ; et

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[…]

Les membres du Conseil de Surveillance reconnaissent expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires préalablement aux décisions qui suivent et renoncent, par conséquent, expressément et irrévocablement à se prévaloir de toute irrégularité au titre des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION
Délibération sur le projet de révocation de Monsieur Christophe Alaux de ses fonctions de président de la Société et de démission de ses autres fonctions au sein des filiales directes ou indirectes de la Société

[…]

Le Conseil de Surveillance :

- **décide**, après avoir écouté les explications et les propositions de Monsieur Christophe Alaux, la révocation de Monsieur Christophe Alaux de ses fonctions de président de la Société, avec effet à compter du 16 mars 2026 ;

- […]

Cette décision est prise à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

[…]

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil de Surveillance **décide** de conférer tous pouvoirs à SAB Formalités, dont le siège est sis 23, rue du Roule – 75001 Paris, ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer, à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations via la plateforme Guichet Unique notamment, auprès du greffe du tribunal de commerce, du registre national des entreprises, du registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, et partout où il sera besoin, et, en conséquence, (i) de signer ou de certifier conforme, en original et/ou de manière dématérialisée, tous les actes transmis, notamment en cas de nécessité de déposer des dossiers ou de compléter des dossiers, (ii) de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 du même Code, et (iii) de manière générale, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer ou déléguer en totalité ou en partie, et faire tout ce qui sera nécessaire pour les besoins des formalités au nom et pour le compte de la Société.

[…]

Cette décision est prise à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

Extrait certifié conforme par le président de la Société, le 16 mars 2026.



Monsieur Pascal Peltier